

**DECISION DG n° 2016-208**

**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament  
et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 3 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

I - Le premier tiret est supprimé.

II - Le deuxième tiret est remplacé par les dispositions suivantes :

«- Madame CANARELLI (Tiphaine), chef du pôle information des professionnels et du public est chargée par intérim, de la mise à disposition de l'information auprès des différents publics de l'Agence notamment de la presse, ainsi que la diffusion de l'information au sein de l'Agence et de coordonner les plans d'actions de communication de l'Agence ; »

III - Le troisième tiret est remplacé par les dispositions suivantes :

«- Madame DOUCET (Dominique), chef du pôle documentation, est chargée par intérim, d'administrer et développer le site Internet en veillant à la pertinence et à la cohérence des informations publiées, en liaison avec les directions concernées, dans le but de fournir une information de référence sur les produits de santé.»

**Article 2** : La présente décision est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique MARTIN

Fait le

24 JUIN 2016

Directeur général